



Aide au passage du permis de conduire B

Profils : Jeune

Thématiques : Apprenti, Formation et emploi, Lycéen

Attention, nouveau règlement d'intervention !



Objectifs

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite favoriser l'égalité des chances d'accès à l'emploi en proposant une aide au financement du permis B pour les jeunes les plus précaires qui s'engagent vers une insertion professionnelle.

Bénéficiaires

Les jeunes âgés de 17 à 25 ans des catégories suivantes :

- 1. Les jeunes titulaires de l'un des diplômes* listés ci-dessous**, obtenus dans un établissement scolaire en Nouvelle-Aquitaine **lors de la session précédant la demande d'aide**, et qui s'engagent vers une insertion professionnelle à l'issue de leur formation :
(* *La demande d'aide régionale devra être déposée dans un délai maximum de 12 mois à compter de la date d'obtention du diplôme*)
 - Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP),
 - Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole (CAPA),
 - Baccalauréat Professionnel (Bac pro),
 - Baccalauréat Professionnel Agricole (Bac pro agricole),
 - Mention Complémentaire « aide à domicile »,
 - Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP),
 - Brevet Professionnel (BP),
 - Titres professionnels ou Certificats de Qualification Professionnelle de niveau IV ou Infra, enregistrés dans le Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP).
- 2. Les jeunes en insertion professionnelle** issus d'une formation de niveau IV et infra, suivis par une mission locale d'insertion de Nouvelle-Aquitaine et :
 - **inscrits dans un parcours de formation** financé par la Région ou par un autre organisme public*,
(* *La demande d'aide régionale devra être déposée dans un délai maximum de 12 mois à compter de la date d'entrée en formation*)

- ou **engagés dans un parcours d'insertion** et dont le projet nécessite l'obtention du permis de conduire.
- 3. **Les jeunes scolarisés en CAP/BAC Pro au sein d'un Etablissement Régional d'Enseignement Adapté - EREA** (pour ce public, le revenu fiscal de référence ne sera pas pris en compte et la demande d'aide régionale devra être déposée **au cours de la scolarité**)
- 4. **Les jeunes issus d'une formation de niveau IV et infra, en contrat d'engagement de service civique** sur le territoire de la région Nouvelle-Aquitaine qui sont engagés auprès d'un organisme agréé. (la demande d'aide régionale devra être déposée **pendant la durée du contrat**)

Modalités

Quelles conditions pour l'aide au passage du permis de conduire B ?

- Cette aide est attribuée sous conditions de ressources.
- Les jeunes justifiant d'un revenu par part fiscale compris entre 12 001€ et 15 000€ devront avoir obtenu préalablement le code de la route.

Quels montants pour l'aide au passage du permis de conduire B ?

Le montant de l'aide régionale s'élève à :

- **1.200€** (en 3 versements de 400€ échelonnés*) si le revenu par part fiscale est inférieur à 9.700€
- **800€** (en 2 versements de 400€ échelonnés*) si le revenu par part fiscale est compris entre 9.700€ et 12.000 €
- **400€** (en 1 versement unique) si le revenu par part fiscale est compris entre 12.001€ et 15.000€

* Le jeune devra avoir **justifié des dépenses dans un délai de 18 mois** à compter de la date de réception de la notification d'accord.

Comment ça marche ?

1. Prendre connaissance du règlement pour vérifier les conditions d'obtention et connaître les pièces justificatives demandées selon les situations.
2. Déposer une demande dématérialisée en cliquant sur **Créer mon dossier**

Contact

Région Nouvelle-Aquitaine
Aide à la préparation de l'examen du permis de conduire
Tel : 05 49 38 49 38
aide.permissb@nouvelle-aquitaine.fr